



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bourges, le 10 juillet 2020

### **Situation des ressources en eau au 05 juillet 2020 dans le Cher : un déficit en eau assez marqué**

Une pluviométrie tout juste moyenne sur les 9 derniers mois, et trop faible au printemps, conjuguée à une sécheresse exceptionnelle en 2019, conduit dès à présent à constater une situation dégradée de la ressource en eau. Les débits des rivières aujourd'hui correspondent aux débits moyens observés fin août, et les prévisions météorologiques ne laissent pas entrevoir d'amélioration dans les jours à venir. Les débits des cours d'eau continuent de baisser et il importe pour limiter cette dégradation de prendre de premières mesures de restriction des usages de l'eau.

Un premier cours d'eau a dépassé le seuil d'alerte, il s'agit de l'Yèvre dans sa partie amont (cf carte ci-dessous). D'autres bassins versants pourraient très vite basculer en alerte, voire en alerte renforcée.

Les restrictions sont proportionnées à la situation du bassin versant (alerte, alerte renforcée ou crise) et sont principalement les suivantes :

- pour les exploitants agricoles : restrictions horaires des prélèvements d'eau pour l'irrigation,
- pour les industriels : mise en œuvre du plan de limitation des prélèvements d'eau et des rejets,
- pour les collectivités : surveillance accrue du rejet des stations d'épuration, restrictions horaires d'arrosage des espaces verts, réduction des prélèvements pour l'alimentation des canaux,
- pour les particuliers : interdiction du remplissage des piscines, restrictions horaires d'arrosage des pelouses, interdiction de remplir les plans d'eau.
- 

Pour plus de précisions, les arrêtés de restriction d'usage de l'eau ainsi que les débits des cours d'eau et les niveaux des nappes peuvent être consultés sur le site Internet de la Préfecture du Cher :

<http://www.cher.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-eau-energies-renouvelables-foret-chasse-peche/Eau/Etiage-annee-en-cours>

Le Préfet du Cher

**Contact presse  
Bureau de la représentation de l'État  
et de la communication**

Tél : 02 48 67 18 18  
Mél : [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
[www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Place Marcel Plaisant  
CS 60022  
18020 BOURGES CEDEX

**Département du cher**  
**Bassins hydrographiques**  
**concernés par des mesures de limitation des usages de l'eau**



**Contact presse**  
**Bureau de la représentation de l'État**  
**et de la communication**

Tél : 02 48 67 18 18  
Mél : [pref-communication@cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@cher.gouv.fr)  
[www.cher.gouv.fr](http://www.cher.gouv.fr)

Place Marcel Plaisant  
CS 60022  
18020 BOURGES CEDEX